



Procédure de consultation
FER No 04-2021

Personne responsable:
M. G. Suchet

Date de réponse:
02.02.2021

Stratégie pour le développement durable 2030

En préambule, notre Fédération tient à souligner qu'elle soutient la démarche globale qui vise à atteindre les 17 objectifs du développement durable 2030 tels que définis par l'ONU. Avec la présente Stratégie pour le développement durable 2030 (ODD 2030), le Conseil fédéral souhaite montrer comment il compte procéder en matière de développement durable au cours des dix prochaines années.

A cette fin, le Conseil fédéral a défini pour la Suisse des objectifs ainsi que des axes stratégiques pour la politique intérieure et extérieure de la Confédération. Ces derniers sont les suivants : « consommation et production durables » ; « Climat, énergie et biodiversité » ; « Egalité des chances ». Si notre Fédération juge pertinente cette répartition en trois thèmes, elle y apporte toutefois quelques remarques ci-après.

Concernant le premier domaine, notre Fédération soutient la volonté de favoriser des modes de consommation et de production durables. Il est essentiel de pouvoir garantir la prospérité et le bien-être de la population suisse sans surexploiter les ressources naturelles. Dans ce cadre, les systèmes alimentaires doivent être aménagés pour assurer la sécurité alimentaire pour tous en permettant un accès diversifié aux biens de consommation durables et en s'assurant que cet accès puisse se faire à un prix compétitif et compte-tenu du niveau de ressources différentes au sein de la population.

Considérant l'économie circulaire, si notre Fédération y est favorable, en revanche, elle s'opposera à toutes contraintes réglementaires que les entreprises devraient potentiellement subir si elles étaient obligées d'aménager leurs processus de production, leurs produits et leurs modèles d'affaires pour atteindre des objectifs disproportionnés. En d'autres termes, il s'agit d'encourager les entreprises à utiliser leurs ressources de manière efficace et parcimonieuse, mais pas de les contraindre par des normes légales lourdes.

Pour ce qui est de la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger, notre Fédération tient à souligner l'engagement des entreprises pour assumer leur responsabilité sociale et environnementale. Il est nécessaire de soutenir les entreprises dans ces démarches et de favoriser le développement de standards internationaux. Nous rappelons aussi le rejet dans les urnes de l'initiative « Entreprises responsables » et l'adoption du contre-projet indirect que la FER a soutenu. Ce contre-projet pragmatique et proportionné impose de nouvelles obligations aux entreprises suisses.

Dans les domaines du climat, de l'énergie et de la biodiversité, notre Fédération tient à rappeler que si elle souscrit aux objectifs découlant de l'Accord de Paris sur le climat, en revanche, elle s'oppose à une interdiction totale des agents énergétiques fossiles à compter de 2050. L'objectif doit en effet prendre en compte la garantie de sécurité énergétique de la Suisse, tant au niveau des entreprises que de la population. Par ailleurs, si notre Fédération est favorable à une amélioration énergétique et à l'utilisation possible de sources renouvelables, elle est en revanche opposée à fixer des objectifs irréalistes en la matière. Elle part du principe qu'une trop grande contrainte exercée sur les personnes et les entreprises n'est pas la meilleure option pour parer aux émissions de gaz à effet de serre, mais que les mesures incitatives doivent plutôt être encouragées. Notre Fédération pense ainsi qu'il faut rester prudent sur les moyens utilisés pour atteindre zéro émission de gaz à effet de serre en 2050. Beaucoup d'efforts sont déjà effectués par le biais de la Stratégie énergétique 2050 et de la récente loi sur le CO2 qui induisent des coûts contraignants pour l'économie. Il ne faudrait pas que la Suisse fasse cavalier seul, car les problématiques climatiques doivent être coordonnées à l'échelle internationale.

A relever également qu'il ne nous semble pas soutenable de fixer pour objectif un recul du nombre d'événements climatiques créant des dommages dans les milieux bâtis. En revanche, chercher à ce que leurs conséquences diminuent par rapport à la période 2005-2015 est souhaitable. Nous réservons notre avis sur la question des incitations financières existantes qui ont des effets négatifs sur la biodiversité et la qualité du paysage.

Quant au troisième domaine, celui de l'égalité des chances, notre Fédération relève avec satisfaction la volonté affichée que les conditions cadres dans lesquelles les entreprises évoluent soient entre- autre soumises à des charges administratives aussi légères que possible. En effet, les normes et obligations légales qui encadrent les activités économiques, et qui doivent nécessairement évoluer et être adaptées, doivent l'être dans le respect de ce principe.

Nous soutenons également le principe de l'exemplarité de la Confédération. Nous encourageons la démarche de faire connaître ses approches et ses solutions à l'interne et vers l'extérieur, comme cela est annoncé en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles. Nous proposons que cette déclaration soit étendue et s'applique à d'autres domaines d'activité de la Confédération comme acheteuse, investisseuse ou comme employeuse.

En conclusion, notre Fédération soutient globalement la stratégie pour le développement durable 2030, même si elle souhaite des objectifs réalistes et par paliers en ce qui concerne la diminution des effets de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Elle rejette en revanche la disparition complète des énergies fossiles dès cette dernière date si la Suisse ne parvient pas à assurer sa sécurité énergétique.

Par ailleurs, notre Fédération est convaincue que l'on ne peut pas construire un monde meilleur sans solutions économiques. La priorité va donc aux mesures de développement durable qui misent sur des solutions économiques et sur la collaboration entre tous les acteurs. Il importe de mettre en place des coopérations avec l'ensemble des protagonistes pour encourager le transfert de connaissances et créer des incitations à un environnement durable. Il n'est pas souhaitable de contraindre les entreprises à atteindre des objectifs de durabilité par des réglementations trop lourdes mais plutôt d'encourager ces dernières à le faire sur une base volontaire. Il faut bien comprendre qu'économie et développement durable ne sont pas opposés, bien au contraire. Le développement durable constitue le fondement de l'action

entrepreneuriale car c'est le seul moyen de garantir le succès économique à long terme. D'ailleurs, là où la pauvreté a tendance à reculer, les marchés se développent. Il est à relever aussi qu'avec la pandémie actuelle, il faut saisir les opportunités pour favoriser une relance à la fois durable et inclusive, c'est-à-dire une relance axée sur les objectifs de développement durable de l'ONU, que ce soit en Suisse ou à l'étranger.